



## ALIMENTATION

### Notre vocation, notre profession

Dans le système de valeurs de la Coordination Rurale, l'agriculteur est un professionnel responsable dont la vocation historique et immuable est celle de **cultiver la terre et élever des animaux pour nourrir les hommes**.

La CR voit tout d'abord l'**agriculture comme partie essentielle et constituante d'un territoire**, qui entretient et préserve les espaces ruraux. Elle doit assurer **la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et régionale** (Europe), par des productions variées et organisées permettant un équilibre des marchés et des prix stables, suffisants et raisonnables bénéfiques à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

Dans cette approche il n'y a pas de place pour l'ultra-libéralisme qui déverse sur un même marché les productions du monde entier, sans que celles-ci répondent aux mêmes standards de qualité, sanitaires, environnementaux, sociaux, ni aux mêmes coûts de production. Les **relations commerciales** avec d'autres pays peuvent bien-sûr avoir lieu mais **dans le cadre de productions, de marchés et de prix régulés** en évitant la concurrence déloyale exercée par les moins-disants mondiaux qui déstructure et déstabilise les agricultures du monde entier (voir Régulation).

### Quelle agriculture pour quel projet de société ?

Animée par ces convictions, la CR a participé en première ligne à la consultation des États généraux de l'alimentation. Des 14 ateliers et du projet de loi qui en est le résultat, il ressort, entre les lignes, la **volonté d'entériner une alimentation, et donc une agriculture, duale (à deux vitesses)**, parfois antagoniste, selon le niveau de revenu des consommateurs, comme cela se fait déjà dans d'autres domaines (éducation, santé...).

La CR refuse le système à l'allemande où l'on voit les hard-discounters faire face aux magasins bio !

**Cette vision n'est pas celle portée par notre syndicat**. Depuis sa création en 1992, la CR se bat pour **une Politique agricole commune équilibrée, contrat entre agriculteurs et citoyens**, les premiers garantissant la sécurité alimentaire des seconds en échange de prix rémunérateurs.

Une des raisons pour lesquelles notre syndicat se bat pour TOUS les agriculteurs, refusant d'opposer les modes de production (bio et conventionnel), est le principe pour lequel **l'agriculture se doit de fournir une alimentation saine, suffisante en quantité et qualité pour TOUS les citoyens, à un prix raisonnable pour le consommateur et rémunérateur pour l'agriculteur**.

Contre une agriculture à deux vitesses, **la CR défend une agriculture et une alimentation « unitaires »**, soucieuse de l'intérêt général tant des agriculteurs que des consommateurs.

L'accès à une alimentation saine en quantité et qualité passe aussi par l'accès à l'information du consommateur quant aux produits qu'il achète. En matière d'étiquetage, la CR se bat pour une

**transparence et une traçabilité totales afin que les consommateurs aient tous les éléments en main pour choisir le produit qui répond le plus à leurs attentes (voir Étiquetage).**

**LE FRIGO DU CITOYEN : bien manger n'est pas un luxe !  
(agriculture unitaire : prix, quantité et qualité raisonnables, pour tous)**

<b>EXPORT SUR PAYS TIERS</b>	Produits sous signe de qualité exportés à très bon prix. Pour le reste, recentrage sur le marché européen et le marché intérieur plus rémunérateurs.
<b>POLITIQUE AGRICOLE</b>	Une PAC protectrice, qui organise et gère les productions et les marchés avec des prix rémunérateurs à la production. Passe par une application effective de la préférence communautaire.
<b>RÉMUNÉRATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX</b>	Intégrée au prix de vente pour l'ensemble des produits dont le coût de production doit tenir compte des contraintes inhérentes à la fourniture de ces services.
<b>RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL DE L'AGRICULTEUR</b>	Des prix rémunérateurs à la production assurent un revenu suffisant à l'ensemble des agriculteurs. Une hausse de 40 % des produits agricoles régis par la PAC permet de s'affranchir totalement des aides. Le contribuable en ressort gagnant !
<b>DEMANDE DU CONSOMMATEUR, CONSENTEMENT À PAYER PLUS CHER</b>	La hausse de prix du produit agricole, répercutée jusqu'au consommateur est quasiment indolore.
<b>NIVEAU DE CONNAISSANCE DU CONSOMMATEUR</b>	Les bases de l'alimentation et de la diététique sont enseignées à l'école. Les enfants sont sensibilisés dès leur plus jeune âge aux « choses de la terre » et au « bien-manger ».
<b>ALIMENTATION</b>	Les produits de qualité supérieure sont accessibles au plus grand nombre. Les produits de qualité inférieure, mais plus abordables, restent sûrs et bien meilleurs que ce que l'on peut manger dans d'autres parties du monde.
<b>EMPLOI</b>	Permet de recréer des emplois agricoles dans les diverses productions et revitalise les zones rurales
<b>INSTALLATION</b>	La rentabilité des outils de production, assurée sur le long terme, facilite l'installation des jeunes.
<b>FILIÈRES</b>	Courtes et longues coexistent et sont toutes deux rémunératrices pour les producteurs.
<b>VARIÉTÉS DES PRODUCTIONS</b>	La PAC favorise, par un vrai plan protéines, une plus grande diversité de productions car devenues toutes rentables, grâce à l'application de la préférence communautaire (droits de douane variables aux frontières de l'UE). L'UE et la France deviennent enfin autosuffisantes en protéines végétales (légumineuses).
<b>LOGIQUE ÉCONOMIQUE</b>	Quantité et qualité sont au rendez-vous. Les prix sont tenus dans un tunnel et les volumes organisés pour tenir l'équilibre des marchés grâce aux outils de contrôle de la PAC adaptés à chaque production.
<b>ENVIRONNEMENT</b>	La PAC réformée induit de nombreuses externalités positives nouvelles (diversité des assolements et introduction de légumineuses dans les rotations, rentabilité accrue de la polyculture-élevage...)
<b>LIBERTÉ, AUTONOMIE DE L'AGRICULTEUR</b>	L'agriculteur conserve son indépendance et reste maître de son exploitation. La visibilité économique est bonne : il se projette dans l'avenir, investit et installe un successeur. La France conserve une paysannerie nombreuse et garante de la sécurité des consommateurs. L'Union européenne est apte à nourrir sa population en quantité et qualité satisfaisantes.

## Réformer le Code des marchés publics et encourager les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Pourquoi privilégier des produits d'importation quand il y a des produits frais et locaux à disposition ? Cela semblerait logique, surtout à un moment où les consommateurs sont de plus en plus soucieux de manger « responsable » : bio, local, équitable, en circuits courts.. Autant de définitions que l'État affiche vouloir favoriser, promouvoir, et ce sans entraver la « libre » concurrence mondiale (sous prétexte de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats) ? En effet, **le Code des marchés publics empêche encore les collectivités territoriales de sélectionner les candidats en se basant sur le critère de la provenance**, alors que la restauration collective représente 17 milliards d'euros par an pour 3 milliards de repas !

Un moyen de faire face à cet obstacle reste la mise en place de **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, introduits par l'article 39 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014. Ce type de projet permet de coordonner le développement agricole, la transformation, la distribution et l'accès à des marchés locaux importants tels que la restauration collective (publique et privé), via la mise en réseau des acteurs publics, privés et des citoyens à l'échelle d'un territoire.

**La CR identifie les Chambres d'agriculture comme des organes susceptibles de promouvoir, coordonner et animer de tels projets, à condition qu'elles agissent véritablement dans l'intérêt général.** C'est le cas par exemple de la Chambre d'agriculture de Charente qui depuis 2013 mène une action de développement des circuits de proximité, notamment dans la restauration collective publique, pour répondre à un besoin de mise en relation entre la production agricole et les acteurs de la restauration collective, auquel le territoire et ses citoyens étaient favorables.